

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2014

*L'an deux mil quatorze, le onze avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Date de convocation : 3 avril 2014

Présents : Mmes et MM. Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Boris WILD, Jacques NOCENTI, Noëlle FREZET, Hervé VAUDAINÉ, Daniel DUPUIS, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Peggy ARNOULD, Delphine THOLANCE, Jessica ROSTAING, Stephen JUVENON, Martine THOMAS, Christine NICOD, Christophe MOREL.

Secrétaire de séance : Aline CHARRETON

Délibération n° 1-04-14 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-1 et suivants,

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire, et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, et le même nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et d'élire à la proportionnelle les représentants du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Fixe à sept le nombre des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Désigne :

Président du CCAS : Gérard LAMBERT, Maire.

Membres représentants du conseil municipal :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Siège à pourvoir : 7

Calcul du quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2,71

Ont obtenus :

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient (1^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	Total
Noëlle FREZET	19	7	0	7

Proclame élus les membres représentants du conseil municipal :

*- liste " Noëlle FREZET" : Mme Noëlle FREZET
M. Boris WILD
Mme Delphine THOLANCE
Mme Aline CHARRETON
Mme Jessica ROSTAING
Mme Peggy ARNOULD
Mme Martine THOMAS*

Délibération n° 2-04-14 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Désigne :

Président de la commission d'appel d'offres : Gérard LAMBERT, Maire.

Membres titulaires :

*Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls: 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Siège à pourvoir : 3
Calcul du quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 6,33*

Ont obtenus :

<i>Liste</i>	<i>Voix obtenues</i>	<i>Attribution au quotient (1^{ère} répartition)</i>	<i>Attribution au plus fort reste</i>	<i>Total</i>
<i>Aline CHARRETON</i>	<i>19</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Proclame élus les membres titulaires :

*- liste « Aline CHARRETON » : Mme Aline CHARRETON
Mme Sophie GUIBOURET
M. Georges MEJECASE*

Membres suppléants :

*Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls: 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Siège à pourvoir : 3
Calcul du quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 6,33*

Ont obtenus :

<i>Liste</i>	<i>Voix obtenues</i>	<i>Attribution au quotient (1^{ère} répartition)</i>	<i>Attribution au plus fort reste</i>	<i>Total</i>
<i>Hervé VAUDAINE</i>	<i>19</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Proclame élus les membres suppléants :

- liste « Hervé VAUDAINE » : M. Hervé VAUDAINE
M. Christophe MOREL
M. Jean ROUAT*

Délibération n° 3-04-14 : Constitution des commissions communales

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les commissions communales ;

Considérant que le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ;

Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Commission Finances / Gestion économique :

Responsable : Sophie GUIBOURET.

Membres : Aline CHARRETON, Daniel DUPUIS, Jean ROUAT, Hervé VAUDAINE, Christine NICOD.

- Commission Personnel Communal :

Responsable : Sophie GUIBOURET.

Membres : Peggy ARNOULD, Aline CHARRETON, Daniel DUPUIS, Georges MEJECASE, Martine THOMAS.

- Commission Vie Associative / Communication :

Responsable : Aline CHARRETON.

Membres : Peggy ARNOULD, Delphine THOLANCE, Hervé VAUDAINE, Carole PERNOUX, Christophe MOREL.

- Commission Voirie / Réseaux :

Responsable : Jean ROUAT.

Membres : Daniel DUPUIS, Georges MEJECASE, Jacques NOCENTI, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Christophe MOREL, Carole PERNOUX.

- Commission Urbanisme / Bâtiments communaux :

Responsable : Georges MEJECASE.

Membres : Aline CHARRETON, Daniel DUPUIS, Stephen JUVENON, Jacques NOCENTI, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Jean ROUAT, Christine NICOD, Martine THOMAS, Christophe MOREL.

- Commission Environnement / Espaces publics :

Responsable : Georges MEJECASE.

Membres : Sophie GUIBOURET, Stephen JUVENON, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Hervé VAUDAINE, Christine NICOD.

- Commission Scolaire / Jeunesse :

Responsable : Boris WILD.

Membres : Sophie GUIBOURET, Carole PERNOUX, Jessica ROSTAING, Delphine THOLANCE.

Délibération n° 4-04-14 : Désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ;

Considérant que les représentants auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) ont été élus au suffrage universel direct en même temps que les élections municipales, avec Gérard LAMBERT comme délégué titulaire et Jean ROUAT comme délégué suppléant ;

Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Syndicat des Eaux de l'Amballon :

Titulaires : Jean ROUAT, Jacques NOCENTI.

Suppléants : Georges MEJECASE, Christophe MOREL.

- Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SÉDI) :

Titulaire : Georges MEJECASE.

Suppléant : Daniel DUPUIS.

- Syndicat intercommunal pour la réalisation d'un centre d'aide par le travail (SIRCAT) :

Titulaire : Noëlle FREZET.

Suppléant : Delphine THOLANCE.

- Syndicat intercommunal pour le centre de vacances de Villar d'Arène (SICEV) :

Titulaires : Martine THOMAS, Boris WILD.

Suppléants : Christelle KOCALENIOS RAVEL, Carole PERNOUX.

- Agence pour la Réussite Educative du Pays Viennois :

Titulaire : Boris WILD.

Suppléant : Jessica ROSTAING.

Délibération n° 5-04-14 : Désignation de référents communaux à la Sécurité Routière

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux référents communaux pour la Sécurité Routière auprès de l'Association des Maires de l'Isère. Monsieur le Maire rappelle que ces référents seront les interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat, des autres acteurs locaux et de leurs concitoyens en matière de sécurité routière. Ils auront localement pour missions, avec l'aide des différents partenaires institutionnels ou associatifs :

- de sensibiliser les élus et les services de leur collectivité afin d'intégrer la dimension sécurité routière dans ses différents champs de compétence,*
- d'être les porteurs d'une politique de sécurité routière au sein de la commune,*
- d'accompagner les programmes de la politique départementale (notamment le Document Général d'Orientation) au titre de la commune.*

Après vote, le Conseil Municipal, par 19 voix, désigne Monsieur Georges MEJECASE comme référent titulaire à la sécurité routière, et Monsieur Jacques NOCENTI comme suppléant.

Délibération n° 6-04-14 : Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller en charge des questions de défense. Monsieur le Maire rappelle que ce conseiller aura pour mission de participer au renforcement des actions de proximité et de développer, au niveau local, les relations entre les services du ministère, les forces armées, les élus et les concitoyens.

Après vote, le Conseil Municipal, par 19 voix, désigne Monsieur Daniel DUPUIS comme conseiller en charge des questions de défense.

Délibération n° 7-04-14 : Indemnités de fonction des élus

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Il est rappelé que les indemnités maximales pour notre commune sont de 43 % de l'indice brut 1015 pour le Maire, de 16,5 % pour les adjoints et de 6 % pour les conseillers municipaux sans toutefois dépasser l'enveloppe budgétaire maximum alloués aux seuls Maire et adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 38,5 % de l'indice brut 1015 (soit 1 463,56 € bruts mensuels),
- Adjoints : 15 % de l'indice brut 1015 (soit 570,21 € bruts mensuels),
- Conseillers délégués : 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228,08 € bruts mensuels).

Délibération n° 8-04-14 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Vu le Compte Administratif 2013 et la délibération n° 1-02-14 du 28 février 2014 l'approuvant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 087 279,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A. Résultat de l'exercice	169 742,73
B. Résultats antérieurs reportés	917 537,23
C. Résultat à affecter (= A+B)	1 087 279,96
D. Solde d'exécution d'investissement	104 653,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 344 600,00
Besoin de financement (= D+E)	- 239 946,45
AFFECTATION (= C)	1 087 279,96
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	639 946,45
Dont couverture du besoin de financement	239 946,45
Dont mise en réserves	400 000,00
2) Report en fonctionnement R 002	447 333,51
DEFICIT REPORTÉ	0,00

Délibération n° 9-04-14 : Impôts locaux – Vote des taux pour l'année 2014

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014,

Considérant que les bases d'imposition prévisionnelles communiquées par l'Etat en 2014 permettent de rapporter 9 561 € supplémentaires à la commune sans toucher aux taux,

Considérant que le budget communal s'équilibre sans augmentation des taux des trois taxes locales,

Après avis de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	<i>Bases prévisionnelles</i>	<i>Variation des bases</i>	Taux 2014	<i>Variation taux</i>	<i>Produit attendu 2014</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	1 798 000	+ 1,17 %	12,10 %	0 %	217 558 €
<i>Taxe foncière bâti</i>	1 075 000	+ 2,94 %	22,19 %	0 %	238 543 €
<i>Taxe foncière non bâti</i>	70 400	+ 0,85 %	37,00 %	0 %	26 048 €
Total	2 943 400	+ 1,80 %			482 149 €

Délibération n° 10-04-14 : Budget primitif 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et présente les grandes lignes des sections de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, **adopte** le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :*

	<i>Total dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	1 485 133,51 €	1 485 133,51 €
<i>Investissement</i>	2 519 223,51 €	2 519 223,51 €
TOTAL	4 004 357,02 €	4 004 357,02 €

Centre-Village :

La réunion publique de clôture est fixée le 23 avril à 19 heures afin de tirer le bilan de la concertation. Les prochains Comités de Pilotage (COFIL) sont prévus les 14 avril et 12 mai prochains.

Commission Voirie/Réseaux :

Budget voirie 2014 de ViennAgglo prévu pour la commune : 20 000 € en investissement et 41 315 € en fonctionnement soit un budget en hausse malgré une baisse générale des financements dans les autres domaines.

Questions diverses :

- Prochaine séance du Conseil Municipal : le 15 mai 2014 à 20 heures.

Signatures :